

25 Sheppard Avenue West,
Suite 100
Toronto, ON
M2N 6S6

Telephone: 416 250 7250
Toll free: 1 800 668 0128

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto (Ontario)
M2N 6S6

Téléphone : 416 250 7250
Sans frais : 1 800 668 0128

Instructions relatives à la déclaration et au dépôt pour les sociétés d'assurance et les bourses d'assurance réciproque constituées en personne morale en Ontario ^[1]

Veillez indiquer le numéro de la société d'assurance sur chaque formulaire/déclaration et téléverser le formulaire/la déclaration dans le [portail de chargement des fichiers d'assurance prudentielle \(anglais seulement\)](#) (le portail) dans les délais de dépôt indiqués ci-dessous. Pour obtenir des instructions concernant le téléversement de fichiers dans le portail, consultez les [instructions de téléversement](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre responsable de la gestion des relations de l'ARSF.

Formulaires et rapports	Fréquence	Date limite de dépôt (jours civils après la fin du trimestre ou de l'exercice financier)	Format de soumission
Relevés d'assurance multirisque (P&C) trimestriels – PC1, PC2, PC4 (TCM), PCProv	Chaque trimestre (T1, T2 et T3)	45 jours	ASCII et Excel
Relevés d'assurance multirisque (P&C) annuels – PC1, PC1, PC2, PC3, PC4 (TCM), PCProv	Chaque année	60 jours	ASCII et Excel
Rapport du vérificateur au DG ^[2]	Chaque année	60 jours	PDF
Rapport de l'actuaire désigné (RAD) ^[3]	Chaque année	60 jours	PDF
RAD – Rapport sur l'examen externe par les pairs	Tel que rempli	90 jours	PDF
Rapport du vérificateur sur le test du capital minimal (TCM)	Chaque année	90 jours	PDF
Rapport sur l'examen de la santé financière (ESF)	Chaque année	Dans les 30 jours de l'examen du conseil OU un an après la fin de l'exercice financier, le premier des deux prévalant	PDF
Plan d'activité annuel	Chaque année	60 jours	PDF
États financiers audités	Chaque année	60 jours	PDF
Consentement et notification	Chaque année	60 jours	PDF
Renseignements sur les primes utilisés aux fins de l'évaluation des coûts	Chaque année	60 jours	PDF

^[1] Les sociétés d'assurance mutuelle qui sont membres du Fonds mutuel d'assurance-incendie et des bourses d'assurance réciproque peuvent déposer le rapport du vérificateur (et l'examen externe par les pairs), le rapport du vérificateur sur le test du capital minimal (TCM) et le Rapport sur l'examen de la santé financière (ESF), bien que ceux-ci ne soient pas exigés par la *Loi sur les assurances*.

^[2] Lorsqu'il est fait référence au rapport du vérificateur au DG, l'ARSF exige que le rapport du vérificateur adressé au principal organisme de réglementation et le rapport du vérificateur préparé pour les actionnaires et les souscripteurs soient joints aux états financiers vérifiés.

^[3] Les sociétés d'assurance qui préparent le rapport actuariel sont avisées de suivre le Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné d'un assureur multirisque du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui se trouve dans le site Web du BSIF : [Guides de production des relevés financiers – \(osfi-bsif.gc.ca\)](http://Guides.de.production.des.relevés.financiers-osfi-bsif.gc.ca).